

DJSR n° 293/2020

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 17,  
Vu l'article 15 du règlement intérieur d'Université Côte d'Azur 3<sup>ème</sup> partie,  
Vu la proposition des instances de l'EUR LexSociété concernant la nomination du Directeur, en date du 23/11/2020,  
Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,  
Vu l'avis du COPIL d'Université Côte d'Azur, en date du 7 décembre 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

M. Xavier LATOUR est nommé directeur de l'Ecole Universitaire de Recherche LexSociété.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera affiché dans les locaux de l'EUR LexSociété et publié sur le site internet de l'établissement.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'UCA est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Nice, le 8 décembre 2020

Le Président d'Université Côte d'Azur,

  
Jeanick BRISSWALTER

Copie :  
M. Le Recteur  
Intéressé